

Recommandations

1. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité de porter la subvention initiale au titre de la réorientation versée dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs à un maximum de 2 000 \$ par personne admissible, auxquels s'ajoutent 500 \$ par personne à charge.
2. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'inclure dans le Plan canadien de réorientation des agriculteurs des allocations pour la garde des personnes à charge, ces indemnités étant équivalentes à celles offertes dans le cadre du programme «Planification de l'emploi».
3. Le sous-comité recommande d'ajouter des activités de formation en cours d'emploi au programme de formation offert dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs.
4. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter le niveau de remboursement des salaires, dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, suivant les dispositions du programme «Planification de l'emploi», et que la période maximum de couverture passe à 52 semaines.
5. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter la période pendant laquelle des indemnités sont versées aux personnes qui se lancent en affaires dans des domaines autres que le secteur agricole, dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, suivant les dispositions du programme «Planification de l'emploi», et de porter de 26 à 52 semaines la période pendant laquelle ces allocations sont versées.
6. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter les allocations pour les déplacements, l'hébergement et le déménagement, prévues dans le Plan canadien de réorientation des agriculteurs, pour qu'elles soient équivalentes aux indemnités similaires du programme «Planification de l'emploi».
7. Le sous-comité recommande au gouvernement fédéral d'examiner la possibilité d'ajouter des services d'orientation aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole et que ces services soient offerts le plus tôt possible aux personnes qui font appel aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole et qui s'inscrivent au Plan canadien de réorientation des agriculteurs.
8. Le sous-comité recommande d'affecter des crédits spéciaux aux éléments du programme «Planification de l'emploi» axés sur l'avenir des produits et sur les innovations afin d'assurer le financement des projets avancés dans les meilleurs délais.
9. Le sous-comité demande instamment au ministre de l'Expansion industrielle régionale de réévaluer le régime des paliers utilisé par son Ministère afin d'aider le plus possible les régions en difficulté.
10. Le sous-comité recommande à Agriculture Canada d'envisager d'assouplir quelque peu le cadre budgétaire du Programme de recyclage des entreprises de manière à permettre le transfert de crédits entre les trois composantes du programme, compte tenu de la nature changeante des demandes d'aide financière.
11. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité de modifier le Programme de recyclage des entreprises de manière que les particuliers soient admissibles à une aide financière.